

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-CF1859

présenté par

Mme Louwagie, M. Wauquiez, Mme Bay, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Jeanbrun, M. Juvin, Mme Kremer, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeois, M. Marleix, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|----------------|---------------|
| Immigration et asile | 0 | 810 282 423 |
| Intégration et accès à la nationalité française | 0 | 213 791 700 |
| TOTAUX | 0 | 1 024 074 123 |
| SOLDE | -1 024 074 123 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à réduire les subventions attribuées aux associations soutenant l'immigration.

Le jaune budgétaire "Effort financier de l'État en faveur des associations" indique le montant global des aides attribuées aux associations dans le cadre des programmes 303 "Immigration et asile" et 104 "Intégration et accès à la nationalité française" s'élève à plus d'1 milliard d'euros.

Cet amendement propose de déduire des crédits budgétaires alloués à ces deux programmes, le montant des subventions attribuées aux associations comme l'indique l'annexe du jaune budgétaire.

Dans un contexte fragile pour nos finances publiques, nous considérons que la dépense publique doit être priorisée vers les missions essentielles de l'Etat, à savoir les missions régaliennes.